

Voici comment nous démarrons la saison

Fiche d'information sur le concept de sécurité dans le championnat 2020/21
Valable dès le 05.09.2020

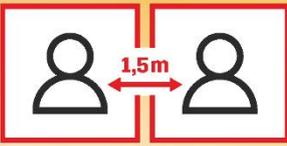
Règles supérieures dans le sport suisse

Directives générales pour le sport après l'assouplissement des mesures

Spirit of Sport signifie maintenant ...



Respect des **règles d'hygiène** de l'OFSP



Respect des distances
(garder 1,5 m de distance si possible)



Participation aux entraînements/compétitions **sans symptômes**



Respect du **concept de protection** des clubs et des exploitants d'installations sportives



1000
Manifestations sportives
– avec max. 1000 athlètes
– avec max. 1000 spectateurs
– groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée



Listes de présence
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)



Entraînements de sports avec contact physique étroit **en groupes fixes** (recommandation)

Valable dès le 22 juin 2020



Règles pour les entraînements



Organisation selon le « concept de protection pour les entraînements ».



Désignation d'un « responsable du plan coronavirus » pour les entraînements.

Règles générales dans l'unihockey suisse



Obligation générale de porter un masque pour toutes les personnes à partir de 12 ans sauf sur le terrain et le banc.



Etablir un « concept de sécurité pour le championnat » pour chaque évènement.



Désignation d'un responsable du plan coronavirus pour chaque évènement.



Inscription obligatoire sur une liste ou avec une application mobile.



Former des secteurs séparés avec 300 spectateurs au maximum.



Les spectateurs doivent garder une distance d'au moins 1,5 m autour du terrain.



Accès au vestiaire uniquement pour les joueurs, entraîneurs et observateurs.



Restauration uniquement en respectant les consignes des autorités publiques.

Règles supplémentaires lors des matchs sous forme de tournoi



Les équipes arrivent déjà changées en tenue de match.



Utilisation du vestiaire uniquement pour se changer et doucher. Les équipes prennent toujours tout le matériel avec elles.

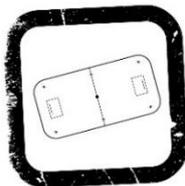


Réduire le temps passé dans le vestiaire au strict minimum.

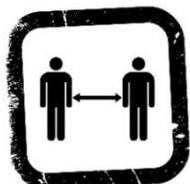
Règles sur le terrain de jeu



Ne pas entrer sur le terrain/la zone de changement avec que l'équipe précédente soit partie.



Seuls les joueurs, entraîneurs, arbitres et organisateurs ont le droit d'être sur le terrain, même durant les pauses. Pas de jeux de pause.



Réunion d'avant-match avec distance de 1,5 m et masque de protection.



Entrée sur le terrain séparée dans le temps ou dans l'espace.
Pas d'enfants accompagnants.



Pas de changements de côté après la pause.



Remise des prix aux meilleurs joueurs en respectant les règles de distance.



Salutation par « levée de cannes » au lieu de la poignée de main à la fin du match.

Règles supplémentaires pour la Ligue Nationale

Il est recommandé aux clubs de la ligue nationale de créer un concept avec une zone pour les spectateurs et une zone pour les joueurs. Le concept de protection peut être étendu dans le cadre d'une coopération individuelle avec les autorités. Pour le transfert de connaissances, les concepts étendus doivent être soumis à nationalliga@swissunihockey.ch.

	<p>Séparation stricte entre les équipes et les spectateurs en définissant une zone sport et une zone spectateurs.</p>		<p>Les équipes portent un masque en arrivant et en quittant la salle.</p>
	<p>Eviter les apéros VIP.</p>		<p>Le mélange avec d'autres équipes en dehors du terrain doit être réduit au minimum.</p>
	<p>Pas de secteurs visiteurs pour les supporters</p>		<p>Définition d'une zone de travail claire pour les personnes qui travaillent dans le domaine de la retransmission télévisée.</p>

Zones

Zone Sport: Arbitres, équipes, secrétariat de match, ramasseurs de balles, dopage, médias accrédités (photographes), personnes accréditées.

- Entrée séparée, accès au terrain, aux vestiaires, douches et installations sanitaires et accès dopage

Zone spectateurs: Spectateurs y.c. aides au match

- Accès aux gradins, à la buvette et aux installations sanitaires

En cas de doute, les réglementations du canton ou de la commune concernés ou les concepts de protection des responsables privés de l'infrastructure priment s'ils renforcent les principes précédents.